

**Contrat de licence d'utilisateur final (" CLUF ")**  
**pour**  
**NetSuite Logiciel de pilote d'imprimante WMS ("Logiciel")**

Veillez lire attentivement ce CLUF avant d'installer ou d'utiliser le Logiciel. En installant ou en utilisant le logiciel, vous déclarez que vous êtes employé par un client d'Oracle (le " client ") ou que vous êtes affilié à celui-ci (le " client ") et un utilisateur autorisé du module WMS de NetSuite (le " module "), sous réserve des conditions de tiers d'Oracle (les " conditions de tiers "). Il s'agit d'une convention juridique entre Oracle America, Inc. (" Oracle ") et le client. Vous déclarez être autorisé à accepter les conditions suivantes au nom du client Oracle et les références à " vous " et à " votre " désignent le client.

Le présent CLUF complète et modifie certaines conditions des Conditions de tiers, uniquement en ce qui concerne l'utilisation du Logiciel. L'utilisation du Module par le biais du Logiciel est régie par les Conditions de tiers, et les termes en majuscules utilisés mais non définis dans le présent CLUF ont la signification qui leur est donnée dans les Conditions de tiers.

1. LICENCE DE LOGICIEL. Vous pouvez installer et utiliser une copie du Logiciel sur un appareil que vous possédez et qui est utilisé pour accéder au Module et l'utiliser. Vous pouvez accéder et utiliser le Logiciel uniquement à vos propres fins personnelles ou commerciales internes. En téléchargeant, en installant ou en utilisant le Logiciel, vous acceptez les conditions du CLUF. Si vous n'acceptez pas les conditions du présent CLUF, n'utilisez pas le Logiciel. Vous déclarez et garantisiez à Oracle que vous êtes autorisé à installer le logiciel sur l'ordinateur sur lequel il est installé.

2. PORTÉE DE LA LICENCE. Le Logiciel vous est concédé sous licence et ne vous est pas vendu pour une utilisation en vertu des conditions du présent CLUF. Le CLUF s'applique également à toute mise à jour du Logiciel, sauf si cette mise à jour est accompagnée de conditions distinctes, auquel cas ces conditions distinctes régiront. Ce CLUF ne vous donne que certains droits d'utilisation du Logiciel. Oracle et ses concédants de licence se réservent tous les autres droits. Sauf si la loi applicable vous donne plus de droits malgré cette limitation, vous ne pouvez utiliser le Logiciel que dans la mesure expressément autorisée dans le présent CLUF. Ce faisant, vous devez vous conformer à toutes les limitations techniques du Logiciel qui ne vous permettent de l'utiliser que de certaines manières.

3. UTILISATION DES DONNÉES. Les données peuvent être collectées périodiquement pour faciliter la fourniture de mises à jour logicielles, de soutien aux produits et d'autres services vous concernant (le cas échéant) liés au logiciel ou au module. Oracle n'utilisera ni ne divulguera vos données que dans la mesure nécessaire pour remplir ses obligations ou exercer ses droits en vertu du présent CLUF et des conditions de tiers, ou selon les directives ou autrement autorisées par le client. En utilisant le logiciel, vous consentez à une telle utilisation par Oracle, et pour d'autres utilisations, comme suit : Oracle peut (i) utiliser les données traitées par le logiciel dans la mesure nécessaire pour fournir la fonctionnalité pour laquelle le logiciel est fourni; (ii) collecter et utiliser des données techniques les informations et les données connexes, y compris, mais sans s'y limiter, les informations et les données traitées par votre appareil, système, logiciel et périphériques; et (iii) utiliser les données pour améliorer ses produits d'une manière qui ne vous identifie pas personnellement, ou pour vous fournir des services ou des technologies. En installant ou en activant le logiciel pour l'utiliser avec des appareils de tiers (p. ex., des imprimantes ou d'autres périphériques), vous pouvez diriger la transmission de données du module vers des réseaux, des systèmes et des applications qui ne sont pas la propriété ou l'exploitation d'Oracle. Par conséquent, vous comprenez que la sécurité, la confidentialité et l'intégrité de ces données et de cet accès seront assujetties aux politiques, pratiques et conditions de la partie ou du service à laquelle les données sont transmises et non à Oracle.

3. RESTRICTIONS. Ce CLUF n'est pas transférable et vous limite à utiliser le Logiciel uniquement sur les ordinateurs que vous possédez ou contrôlez. Vous ne pouvez pas distribuer ou rendre le Logiciel disponible sur un réseau où il pourrait être utilisé par plusieurs appareils en même temps. Vous ne pouvez pas louer, louer, prêter,

vendre, redistribuer ou sous-licencier le Logiciel. Vous ne pouvez pas copier, décompiler, désassembler, tenter de dériver le code source du Logiciel, modifier ou créer des œuvres dérivées du Logiciel, des mises à jour ou de toute partie de celui-ci (sauf et uniquement dans la mesure où toute restriction susmentionnée est interdite par la loi applicable ou dans la mesure permise par les conditions de licence régissant l'utilisation de tout composant open source inclus dans le Logiciel). Toute tentative de le faire constitue une violation des droits d'Oracle et de ses concédants de licence. Vous ne pouvez pas faire plus de copies du Logiciel que spécifié dans le présent CLUF ou publier le Logiciel pour que d'autres puissent le copier. Si vous enfreignez ces restrictions, vous pourriez faire l'objet de poursuites et de dommages-intérêts.

4. ACCÈS INTERNET. L'utilisation du Logiciel pour accéder au Module nécessite un accès Internet et vous comprenez et acceptez le risque d'accès et de transmission d'informations sur Internet. Vous êtes responsable d'empêcher l'accès non autorisé ou l'utilisation du module à la suite de votre utilisation du logiciel.

5. DURÉE ET RÉSILIATION. En plus de tout droit ou recours pouvant être mis à la disposition d'Oracle en vertu du présent CLUF ou du droit applicable, Oracle peut résilier le présent CLUF en vous envoyant un avis écrit à tout moment. Vos droits en vertu du présent CLUF seront résiliés automatiquement sans préavis de la part d'Oracle lors de toute résiliation de l'abonnement du client au module ou si vous ne respectez pas les conditions du présent CLUF. Vous pouvez résilier le présent CLUF à tout moment en supprimant entièrement le Logiciel de votre ordinateur. Lors de toute résiliation du présent CLUF, vous devez cesser toute utilisation du Logiciel et supprimer toutes les copies du Logiciel. La résiliation du présent CLUF ne donne droit ni au client, ni à un remboursement, ni à un crédit ou à une autre rémunération d'Oracle.

6. ENGAGEMENT RELATIF AU NIVEAU DE SERVICE. Tout engagement ou garantie de niveau de service en vigueur entre le client et Oracle, comme établi dans les conditions de tiers ou autrement, ne s'applique pas au logiciel. Oracle détermine, à sa seule discrétion, le niveau de soutien qu'elle fournira pour le logiciel, et un tel soutien sera sujet à modification sans préavis.

7. AUCUNE GARANTIE. VOUS RECONNAISSEZ ET ACCEPTEZ EXPRESSÉMENT QUE L'UTILISATION DU LOGICIEL SOUS LICENCE EST À VOTRE SEUL RISQUE ET QUE LE RISQUE ENTIER QUANT À LA QUALITÉ, À LA PERFORMANCE, À L'EXACTITUDE ET À L'EFFORT EST AVEC VOUS. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, LE LOGICIEL ET TOUS LES SERVICES EXÉCUTÉS OU FOURNIS PAR LE LOGICIEL SONT FOURNIS "TEL QUEL" ET "TEL QUE DISPONIBLE", AVEC TOUTES LES DÉFAILLANCES ET SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE, ET ORACLE DÉCLINE ICI TOUTES LES GARANTIES ET CONDITIONS AVEC RESPECT DU LOGICIEL, SOIT EXPRÈS, IMPLICITE OU LÉGAL, Y COMPRIS, MAIS NON LIMITÉ À, LES GARANTIES IMPLICITES ET / OU LES CONDITIONS DE QUALITÉ MARCHANDE, DE QUALITÉ SATISFAISANTE, D'APTITUDE À UN BUT PARTICULIER, D'EXACTITUDE, DE JOUISSANCE TRANQUILLE, ET DE NON-VIOLATION DES DROITS DES TIERS. ORACLE NE GARANTIT PAS D'INTERFÉRENCE AVEC VOTRE PLAISIR DU LOGICIEL, QUE LES FONCTIONS CONTENUES, OU LES SERVICES EXÉCUTÉS OU FOURNIS PAR, LE LOGICIEL RÉPONDRA À VOS BESOINS, QUE LE FONCTIONNEMENT DU LOGICIEL SERA ININTERROMPU OU SANS ERREUR, OU QUE LES DÉFAUTS DANS LE LOGICIEL SERONT CORRIGÉS. AUCUNE INFORMATION ORALE OU ÉCRITE OU AUCUN CONSEIL DONNÉ PAR ORACLE OU SON REPRÉSENTANT AUTORISÉ NE DOIT CRÉER UNE GARANTIE. SI LE LOGICIEL S'AVÈRE DÉFECTUEUX, VOUS ASSUMEZ L'INTÉGRALITÉ DU COÛT DE TOUS LES SERVICES, RÉPARATIONS OU CORRECTIONS NÉCESSAIRES. CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION DES GARANTIES IMPLICITES OU DES LIMITATIONS DES DROITS STATUTAIRES APPLICABLES D'UN CONSOMMATEUR, DE SORTE QUE L'EXCLUSION ET LES LIMITES CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS.

8. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ. DANS LA MESURE OÙ LA LOI NE L'INTERDIT PAS, ORACLE NE PEUT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE BLESSURES CORPORELLES OU DE TOUT DOMMAGE ACCESSOIRE, SPÉCIAL, INDIRECT OU CONSÉCUTIF, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, LES DOMMAGES POUR PERTE DE BÉNÉFICES, PERTE DE DONNÉES, INTERRUPTION DES ACTIVITÉS OU TOUT AUTRE DOMMAGE D'AUTRES DOMMAGES OU PERTES COMMERCIAUX, DÉCOULANT DE OU LIÉS À VOTRE UTILISATION OU À VOTRE INCAPACITÉ À UTILISER LE LOGICIEL, QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE, INDÉPENDAMMENT DE LA THÉORIE DE LA RESPONSABILITÉ (CONTRAT, TORT OU AUTRE) ET MÊME SI ORACLE A ÉTÉ AVISÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS LA LIMITATION DE RESPONSABILITÉ POUR DES BLESSURES PERSONNELLES, OU DES DOMMAGES

ACCIDENTELS OU CONSÉCUTIFS, DONC CETTE LIMITATION PEUT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS. En aucun cas la responsabilité totale d'Oracle à votre égard pour tous dommages (autres que ceux exigés par la loi applicable dans les cas de blessures corporelles) ne dépassera le montant de cinquante dollars (50,00 \$). Les limitations susmentionnées s'appliqueront même si le recours susmentionné ne répond pas à son objectif essentiel. Oracle se réserve le droit de modifier, de suspendre, de supprimer ou de désactiver l'accès au Logiciel à tout moment sans préavis. En aucun cas Oracle ne sera responsable du retrait ou de la désactivation de l'accès au logiciel. Oracle peut également imposer des limites à l'utilisation du logiciel ou à l'accès à celui-ci, dans tous les cas et sans préavis ni responsabilité.

9. CONFORMITÉ À L'EXPORTATION. Vous ne pouvez pas utiliser ou autrement exporter ou réexporter le Logiciel, sauf si autorisé par la loi américaine et les lois de la juridiction dans laquelle le Logiciel a été obtenu. En particulier, mais sans s'y limiter, le Logiciel ne peut pas être exporté ou réexporté (a) dans un pays sous embargo américain ou (b) vers quiconque aux États-Unis. Liste des ressortissants spécialement désignés du département du Trésor ou des États-Unis Liste de personnes ou d'entités refusées par le service commercial. En utilisant le Logiciel, vous déclarez et garantissez que vous n'êtes pas situé dans un tel pays ou sur une telle liste. Vous convenez également que vous n'utiliserez pas ces produits à des fins interdites par la loi des États-Unis, y compris, sans s'y limiter, le développement, la conception, la fabrication ou la production de missiles nucléaires ou d'armes chimiques ou biologiques.

DIVERS. Le Service est un " article commercial " tel que défini au FAR 2.101. Si vous êtes une agence exécutive du gouvernement fédéral (gouvernemental) des États-Unis (telle que définie dans le FAR 2.101), Oracle fournit le service, y compris tous les logiciels, technologies, données techniques et/ou services professionnels connexes, conformément ce qui suit : (a) s'il est acquis par ou au nom de toute agence de direction (autre qu'une agence du Département de la défense (DoD), le gouvernement acquiert, conformément à la version 12.211 de la FAR (Données techniques) et FAR 12.212 (Logiciels informatiques), uniquement les droits sur les données techniques et les logiciels habituellement fournis au public, tels que définis dans la présente convention; ou (b) s'ils sont acquis par ou pour le compte d'un cadre supérieur Au sein de l'agence DoD, le gouvernement acquiert, conformément au DFARS 227.7202-3 (Droits sur les logiciels commerciaux ou la documentation des logiciels commerciaux), uniquement les droits sur les données techniques et les logiciels habituellement fournis dans le présent CLUF. En outre, le DFARS 252.227-7015 (Technical Data - Commercial Items ou articles commerciaux de données techniques) s'applique aux données techniques acquises par les organismes DoD. Tout organisme législatif du fédéral ou tout organisme judiciaire du fédéral doit obtenir uniquement les droits aux données techniques et aux logiciels fournis au public, selon les indications du présent CLUF. Si tout organisme de direction du fédéral, tout organisme législatif du fédéral ou tout organisme judiciaire du fédéral a besoin de disposer de droits non fournis en vertu des conditions décrites dans le présent article, il doit négocier avec Oracle pour déterminer s'il existe des conditions acceptables de transfert desdits droits, et un addenda écrit mutuellement acceptable précisant lesdits droits doit être inclus dans tout contrat ou toute convention applicable pour entrer en vigueur. Cette U.S. Le paragraphe relatif aux droits du gouvernement remplace tout(e) autre FAR, DFARS ou toute autre clause, disposition ou réglementation supplémentaire concernant les droits aux logiciels ou aux données techniques en vertu de la présente convention. Votre utilisation du Logiciel peut également être soumise à d'autres lois locales, nationales ou internationales. La présente CLUF est régie par le droit matériel et procédural de l'État de la Californie, et chaque partie accepte de se soumettre à la juridiction exclusive et au site des tribunaux des comtés de San Francisco ou de Santa Clara, en Californie, comme lieu de l'instance visant à régler tout différend relatif à la présente convention. La Loi uniforme sur les transactions informatiques ne s'applique pas au présent accord ou aux commandes passées en vertu de celui-ci.

10. PROPRIÉTÉ. Oracle et ses concédants de licence conservent leur titre de propriété et celui-ci, notamment les droits d'auteur, les marques de commerce et l'" aspect " du logiciel. Sauf pour les droits limités énoncés dans les présentes, vous n'acquerez aucun intérêt dans le Logiciel en vertu de la conclusion du présent CLUF.

11. INTÉGRALITÉ DE LA CONVENTION. Le présent CLUF et toutes les conditions relatives aux mises à jour et aux services de support que vous utilisez constituent l'intégralité de l'accord pour le Logiciel et les services de support.

12. LOGICIELS DE TIERS. Le Logiciel peut être distribué avec des logiciels régis par des licences de tiers (" Logiciel de tiers " et " Licence de tiers "). Tout logiciel de tiers vous est concédé sous licence sous réserve des conditions générales de la licence de tiers correspondante, nonobstant toute disposition contraire dans le présent CLUF. Oracle ne fait aucune déclaration ni garantie concernant les logiciels de tiers et n'a aucune obligation ou responsabilité à l'égard des logiciels de tiers.

Oracle America, Inc. © 2017